

1) Le dispositif de lutte contre les HDVSS ENAC

A l'ENAC, notre dispositif VSS se découpe en 3 phases :

- **Phase de signalement** : Tout fait en lien avec les HDVSS peut être signalé sur la plateforme de signalement enac.signalement.net de manière anonyme ou non, en tant que victime ou témoin. Toute forme de signalement est encouragée.
- **Phase d'écoute** : À la suite d'un signalement, s'il n'était pas anonyme, et selon le cas, la personne signalante peut être reçue par un binôme d'écouteresses et écouteurs formés à l'écoute des situations de VSS pour un entretien. L'ENAC s'engage à traiter l'intégralité des signalements.
- **Phase de traitement** : À la suite de l'entretien d'écoute et avec le consentement de la personne signalante quant au récit retranscrit dans le rapport d'entretien, la cellule de veille effectue une recommandation à la direction qui prend une décision compte tenu du cas.

2) Les personnes-ressource à l'ENAC

- **Le pôle social :**

Magali Lacroix / magali.lacroix@enac.fr / 05 62 17 42 16

- **Le pôle médical :**

Eloi DIENE / eloi.diene@enac.fr / 05 62 17 45 19

- **La référente égalité :**

Patricia Aublet / patricia.aublet@enac.fr / 06 19 91 10 25

- **La référente diversité/discriminations :**

Maylis Ali-Haïmoud / maylis.ali-haimoud@enac.fr / 06 46 31 87 18

- **Le 0800 009 943** : Numéro vert ENAC qui permet à tout membre de la communauté étudiante comme du personnel de contacter une ou un psychologue de manière gratuite, anonyme et confidentielle, 7j/7 et 24H/24.